



FEC-FO : Fédération des Employés et Cadres FO

UCI-FO : Union des Cadres et Ingénieurs FO



Mai 2020

DECONFINEMENT, TELETRAVAIL, SALAIRES, ORGANISATION DU TRAVAIL : LES REVENDEICATIONS CONTINUENT

Depuis le début du confinement le 17 mars, notre section syndicale, nos élu(e)s, nos délégué(e)s syndicaux ont été “sur le front” à chaque instant sans suspendre le mandat que les salariés de MH leur ont confié.

La Direction a pris dès le début du confinement les décisions qui s’imposaient par le développement massif du télétravail, réponse la plus pertinente à la crise sanitaire créée par le Covid-19. La neutralisation des compteurs était aussi une réponse à l’urgence de cette situation qui a nécessité une adaptation par les salariés d’un mode de travail inédit et la mise en place des systèmes informatiques de contournement.

Si les CSE (Comité Social et Economique) ont repris leur activité la semaine dernière, nos représentants CSSCT (Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail) ont sans relâche fait remonter à la Direction les problèmes que vous avez rencontrés et que vous rencontrez encore. Un point de situation était organisé régulièrement par la Direction avec les Délégué(e)s Syndicaux Centraux, ce qui a permis parfois de débloquer certaines situations allant à l’encontre de la volonté affichée de la Direction de ne pas faire pression sur les salariés durant cette période de confinement.

Cela a permis également de négocier un accord sur le report d’une partie des congés, accord fortement soutenu par FO dans un contexte où les ordonnances gouvernementales permettent aux employeurs de disposer unilatéralement d’une partie de ces jours de congés.

Aujourd’hui, nous sommes confrontés à la reprise partielle d’activité sur les sites et dans le même temps à l’accumulation des constats que vous nous remontez quant aux conditions de travail liées au télétravail imposé par la crise sanitaire.

Nous considérons que la Direction s’est précipitée dès le 11 mai sans avoir pu mettre en place les protocoles d’activité, sans avoir mis à jour correctement le DUERP (Document Unique des Risques Professionnels) du fait de la situation créée par le COVID-19 et de ses conséquences en matière d’organisation du travail. En effet, le télétravail et les mesures liées au déconfinement génèrent de nouvelles conditions de travail qui doivent être discutées au sein des CSE et de ses CSSCT et être soumis à la consultation des instances du personnel, ce que la Direction ne voulait pas.

Fort des dispositions du code du travail en matière de prérogatives des CSE, nous avons seuls exigé cette information consultation que la Direction a dû accepter ce qui permettra d’obtenir des informations complémentaires et des réponses à nos nombreuses questions.

La situation de télétravail n’étant pas la même que sur site, avec des outils moins performants et des conditions de travail dégradées, les salariés se retrouvent dans l’obligation d’effectuer des journées de travail plus longues pour une production identique à celle définie avant le confinement. Il nous paraît donc impératif que les salariés soient à nouveau encadrés par l’Accord sur le temps de travail qui leur garantit la prise en compte des heures réellement effectuées.

En effet, malgré le discours du COMEX au début du confinement exprimant le fait de ne pas exiger d'objectifs de productivité aux salariés, il s'avère que ce n'est pas la réalité et que les objectifs mis en place avant le confinement demeurent avec, à la clef, des remplissages de tableaux de productivité très précis pour ne pas dire tâillons.

La question salariale reste d'actualité. La dernière réunion NAO (négociation annuelle obligatoire) a eu lieu le mardi 12 mai. Pour rappel, une intersyndicale avait été mise en place en février composée de FO, la CFDT, la CFE-CGC et l'UNSA fixant une revendication commune d'augmentation générale de 1,2 %, sur la base d'un indice INSEE prévisionnel de 1,5 % pour 2020. Notre souhait était de maintenir un équilibre entre l'enveloppe dédiée aux augmentations générales et celle dédiée aux augmentations individuelles (0,6 % pour l'augmentation générale et 1,50 % pour les augmentations individuelles).

Vous avez été plus de 3500 à signer la pétition intersyndicale et c'est sur cette base que nous avons repris la discussion mais.....tout seuls.

Si l'indice INSEE a baissé du fait du confinement et de la fermeture des commerces, cet indice s'est envolé sur les produits de première nécessité (5%) et le déconfinement progressif devrait générer une plus forte consommation et donc une inflation en hausse. Par conséquent, nous n'avons pas souhaité baisser notre demande d'autant qu'avec 3,03 % de la masse salariale consacrée à la NAO, ce qui est loin d'être négligeable, il était possible de répartir autrement les enveloppes et peut être d'aboutir à un accord ; ça n'a malheureusement pas été le cas. Nous déplorons cette posture idéologique de la Direction qui aura pour conséquence des inégalités de traitement de plus en plus flagrantes entre les salariés.

Dans une situation difficile, nous continuons plus que jamais à défendre vos droits.

FO : UN SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT